

Les voix de l'économie



TABLES RONDES

17 H 35 LE REGARD JURIDIQUE

Jean-Hervé Lorenzi
Cercle des économistes
Dominique de La Garanderie
La Garanderie & Associés

17 H 50 LA FORMATION
DES JEUNES

Laurent Bigorgne
Institut Montaigne
Marc Ferracci
Cercle des économistes
Denis Ferrand
Ceo-Rexecode
Mathilde Lemoine
Terra Nova
Véronique Subileau
Transdev
Animation : Antoine Reverchon,
Le Monde

18 H 50 L'INSERTION
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Anne Eydoux
Les Economistes atterrés
Jean Grosset
Fondation Jean-Jaurès
Xavier Ragot
OFCE
Michel Rousseau
Fondation Concorde
Natacha Valla
CEPII
Animation : Vincent Giret,
Le Monde

En partenariat avec :
Audiens, La Garanderie & Associés,
Pro BTP, Transdev

Le Cercle
des économistes

Emploi des jeunes : un devoir de résultats

Le fort taux de chômage des 15-24 ans est un péril majeur pour la cohésion sociale

Les attentats perpétrés vendredi 13 novembre à Paris et à Saint-Denis ont plongé notre pays dans un effroi sans mesure et une tristesse immense. Notre douleur est d'autant plus grande que c'est la jeunesse qui a été visée et frappée par cette violence.

Nous avons prévu de longue date de faire de ce 23 novembre une journée de débats et de réflexions sur les leviers les plus à même d'offrir aux jeunes un meilleur sort sur le marché du travail. Il nous a semblé qu'il fallait revenir à l'essentiel, c'est-à-dire au statut du travail dans notre société. C'est la raison pour laquelle les dernières Rencontres économiques d'Aix-en-Provence ont été consacrées au travail pensé comme valeur positive, afin d'apporter des solutions concrètes aux 5 millions de personnes qui sont dans une forme ou une autre de chômage. C'est aussi l'ambition des rapports de l'Institut Montaigne, de Terra Nova, de la Fondation Jean-Jaurès et de Jean-Denis Combexelle ou encore de l'ouvrage de Robert Badinter et d'Antoine Lyon-Caen, qui ont chacun apporté des propositions pour changer notre façon d'aborder le marché du travail. D'autres encore, tels que les Economistes atterrés, ont aussi réfléchi à la question sous des angles différents. En bref, la thématique est devenue le sujet central du débat politique et économique de notre pays.

Même si les propositions diffèrent profondément dans chacune de ces prises de parole, le constat repose sur les trois piliers suivants : l'inadéquation de notre code du travail avec les réalités des entreprises et des salariés ; une politique de l'emploi à l'efficacité contestée comme en témoigne le taux de chômage élevé en France, en particulier chez les jeunes ; et un système de formation initiale et continue en décalage avec les besoins du XXI^e siècle. Ce sont les maux dénoncés et à traiter de toute urgence. Lentement, trop lentement, nos dirigeants prennent conscience de l'ampleur des transformations à mener. Nous sommes convaincus qu'il faut rompre avec toute forme de conformisme sur ce point.

Triste record

Nous avons choisi le thème le plus emblématique, celui de la jeunesse. En effet, plus de 800 000 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, ont moins de 25 ans : un record ! Près de 2 millions de jeunes sont sans diplôme et sans emploi. La question de leur insertion sur le marché du travail est primordiale. Pour la cohésion de la société française, nous avons plus que jamais une obligation de résultats. Résultats dans la lutte contre les inégalités scolaires et dans l'enseignement supérieur, contre le décrochage, contre les discriminations encore si marquées, contre les inégalités dans l'accès à la

santé, contre le chômage de masse... Trop souvent, la République ne tient plus ses promesses élémentaires, trop souvent ses responsables sont pris en flagrant délit de déni, voire de cynisme. Comment accepter que notre école soit devenue celle de tous les pays de l'OCDE où les résultats des élèves sont le plus dépendants de l'origine sociale de leurs parents ?

Il n'y a pourtant aucune fatalité. Beaucoup de nos voisins font mieux que nous. Faut-il mettre en place un contrat unique ou un contrat progressif assorti de garanties pour le logement ? La question du coût du travail se pose, mais à quel niveau la situer ? Pourquoi l'apprentissage semble-t-il délaissé ? Comment améliorer et amplifier la formation professionnelle ? Comment éliminer la discrimination à l'embauche ? Peut-on envisager l'introduction d'un « smic jeunes » ? Comment mieux prendre en compte les nouvelles formes de travail dans le système social et en termes de représentativité ?

Notre génération sera jugée sur sa capacité à rompre avec la lâche accoutumance qui consiste à considérer comme normale une situation dans laquelle 20% des élèves prennent le chemin de l'échec, parfois dès leur plus jeune âge. ■

LAURENT BIGORGNE INSTITUT MONTAIGNE
JEAN-HERVÉ LORENZI LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

Une soirée de débats publics

Après celle du 10 février autour de la question « Où va l'économie mondiale ? », la soirée du 23 novembre organisée au *Monde* autour du thème « Ouvrons le marché du travail à la jeunesse » regroupe plusieurs personnalités issues de onze institutions de réflexion : Attac, Coe-Rexecode, CEPII, le Cercle des économistes, les Economistes atterrés, la Fondation Concorde, la Fondation Jean-Jaurès, l'Institut de l'entreprise, l'Institut Montaigne, l'OFCE et Terra Nova.

« La réforme structurelle à mener, c'est la formation »

Qualification et qualité de l'emploi doivent primer sur l'extension de la précarité

Entretien croisé sur l'emploi des jeunes avec Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), et Natacha Valla, directrice adjointe du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

Assouplir le droit social et l'organisation du marché du travail améliorerait-il l'insertion professionnelle des jeunes ?

Natacha Valla Les réformes juridiques ou fiscales du « monde du travail » resteront inefficaces si la formation n'est pas au rendez-vous. La réforme structurelle majeure à mener sur le marché de l'emploi, c'est la formation, initiale et professionnelle. L'apprentissage est délaissé et stigmatisé dans notre pays, ce qui prive l'économie française d'un moyen imparable pour permettre aux jeunes d'être en position de force lors de leur entrée sur le marché du travail. De même, la formation professionnelle souffre d'une gouvernance complexe, les contrôles de qualité y sont inexistantes, il y a des gaspillages de fonds publics.

Le système allemand, avec ses forces et ses faiblesses, assure quand même le plein-emploi à ceux qui en sortent, sans empêcher les apprentis de retourner à l'université par la suite s'ils le souhaitent. Cette mobilité est impossible chez nous. Dans de telles circonstances, les jeunes adultes qui n'ont pas eu la chance d'être bien équipés dès le départ ne peuvent se rediriger efficacement vers les filières porteuses. Au-delà, ce blocage pose une question plus profonde encore d'équilibre et de stabilité sociale, prégnante aujourd'hui. Ceci dit, notre code du travail génère une dualité *insiders-outsiders* qui inhibe la création d'emplois – et donc induit des goulets d'étranglement pour les nouveaux entrants sur le marché. Les Italiens ont compris que la sim-

plification et l'harmonisation des contrats de travail, avec l'acquisition de droits progressifs sur la base d'un CDI plus flexible, pouvaient être un pas en avant.

Xavier Ragot Le niveau élevé du chômage des jeunes pose un problème essentiel, car l'accès à l'emploi est la condition pour obtenir un logement ou fonder une famille, par exemple. Cela dit, le terme de « jeunes » masque bien des différences. Tout d'abord, le niveau élevé du chômage des jeunes, de l'ordre de 24 %, dépend de l'activité économique. Il est deux fois plus élevé que le chômage de l'ensemble de la population active, il est donc bien plus sensible à l'activité économique. Ce coefficient diffère peu dans les autres pays. Il convient donc de distinguer ce qui est structurel de ce qui conjoncturel.

Ensuite, en 2014, le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur était de 11,5 % pour ceux qui étaient sortis du système scolaire depuis moins de quatre ans, et de 7 % pour ceux qui l'étaient depuis cinq ans. Pour les jeunes sans diplômes, ces taux étaient respectivement de 53 % et 34 %. Ces chiffres rappellent que le problème principal est l'absence de qualification de nombreux jeunes, environ 730 000 en 2014, selon les statistiques du ministère du travail.

Comment leur donner une qualification, par une formation initiale ou par une réforme tant attendue de la formation professionnelle ? Il faut que la formation professionnelle en alternance bénéficie beaucoup plus aux jeunes pas ou peu qualifiés. Il faut orienter notre système de formation pour donner à tous une formation initiale et une capacité d'évoluer sur le marché du travail. La question de la qualification est probablement plus importante que celle du coût du travail. Les débats sur la nature du contrat de travail cachent ce fait de premier ordre : l'échec de notre système de formation.

Les contrats aidés s'adressant aux jeunes sont-ils des « trappes à chômage » ?

N. V. Le contrat aidé est l'équivalent d'un « patch transitoire ». Son effet optique sur l'emploi est indéniable – j'allais dire mécanique –, mais il ne s'agit que d'un palliatif et non d'un curatif. Pour être réellement utile, le contrat aidé devrait s'inscrire dans un plan à long terme qui permette de rendre chaque jeune plus « employable ». C'est un peu le cas pour les contrats aidés du secteur privé, mais pas dans le public malheureusement.

X. R. La part des emplois aidés parmi ceux occupés par les 15-24 ans est d'un peu moins de 30 %, ce qui est élevé. Dans le secteur marchand, ils augmentent très sensiblement la probabilité pour un jeune d'être en CDI deux ans plus tard. Dans le secteur non marchand, ils semblent moins efficaces. Mais il faut faire attention aux biais de sélection : les jeunes travaillant dans le secteur non marchand sont plus discriminés sur le marché du travail. Il ne faut donc pas réduire le nombre d'emplois aidés aujourd'hui, surtout dans le secteur marchand.

Les nouveaux types d'emploi, créés par exemple par les plates-formes numériques, ne sont-ils que l'extension du domaine de la précarité ?

N. V. Pour aider les jeunes, il convient d'encourager l'activité, de profiter des opportunités qui permettent d'en créer d'autres. Les nouvelles technologies sont en cela une chance formidable. Simplement, il est vital de s'assurer de la qualité des conditions de travail et éviter la précarisation des formes d'emploi qui y sont associées. Il faut pour cela accepter de sortir des cadres juridiques existants : éviter par exemple qu'un autoentrepreneur ne soit dans une situation précaire, faire en sorte que la couverture sociale des semi-indépendants soit assurée, portable, etc.

Si le droit doit s'adapter à ces nouvelles formes d'activité et à ces nouveaux acteurs, c'est aussi pour assurer la qualité de vie au travail et la protection des travailleurs. On voit bien à quel point les « produits dérivés » du code du travail actuel donnent lieu à des dévoiements, comme l'usage invétéré du statut de stagiaire ou du CDD. Le CDD est une sorte de trappe : l'OCDE a montré qu'un jeune, à l'issue de la séquence maximale de CDD autorisée, n'avait qu'une chance sur trois d'obtenir un CDI. Mais la précarité n'est pas propre aux nouvelles formes d'activité : elle est visible également à leur antipode, dans le secteur public !

X. R. L'effet des nouvelles technologies sur le marché du travail est complexe : elles pénalisent des qualifications associées aux tâches routinières, mais, à ce jour, elles ne semblent pas pénaliser les emplois peu qualifiés, chauffeurs d'Uber ou livreurs à domicile par exemple. Cependant, il ne faut pas attendre de ces simples évolutions une solution globale au chômage des jeunes.

Les entreprises, en « préférant » la tranche d'âge des 35-45 ans, n'excluent-elles pas a priori les jeunes ?

N. V. Les entreprises devraient avoir une place centrale dans la formation, de l'alternance à l'apprentissage en passant par la formation professionnelle. Elles ont aussi une responsabilité sociale à cet égard. Certains grands groupes dotés d'une culture forte y excellent, d'autres moins.

X. R. De nombreuses études montrent l'existence de discrimination à l'embauche à diplôme équivalent selon la religion, notamment pour les musulmans. Les entreprises doivent fournir un effort constant de neutralité sur ces questions. Autant que le chômage des jeunes, le sentiment d'inégalité et de discrimination est source de colère. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE REVERCHON

Favorisons la dynamique entrepreneuriale

Pour retenir les jeunes talents qui quittent la France, il faut créer un terrain propice à leurs initiatives

L'emploi, et spécialement l'emploi des jeunes, est le point noir de notre société. Avec 3,5 fois plus de chômage pour les moins de 25 ans que chez notre partenaire allemand, cette situation nous rapproche des pays du sud de l'Europe. A l'évidence, la France n'a pas su préparer l'avenir de sa jeunesse, sans compter les 2 000 milliards de dette que nous laissons aux jeunes générations et qui représentent un handicap certain pour les croissances futures. La question qui se pose aujourd'hui est : comment surmonter ces difficultés ? Selon les experts de la Fondation Concorde, aborder la question sous le seul angle du code du travail est trop restrictif et conduit, depuis trente ans, à l'échec. Les contrats courts et précaires conçus pour faciliter l'insertion n'ont pas contribué à améliorer la situation et ont eu des effets pervers. Les jeunes qui sortent sans formation du système scolaire amplifient les problèmes.

La part des contrats aidés n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980, accompagnant l'ascension du chômage des jeunes. Les 150 000 « emplois d'avenir » créés ces trois dernières années par l'Etat contribueront à aggraver la dette. Notre système social, le plus généreux du monde (15 % de la dépense sociale mondiale), n'a pas réussi à enrayer le phénomène. Il n'est pas en mesure de protéger les plus vulnérables. La première finalité du système, qui est de protéger les travailleurs en poste, rend plus difficiles les nouvelles embauches. Par ailleurs, un smic trop élevé, proche des deux tiers du salaire médian (contre

la moitié en Allemagne), détruit de l'emploi et devient aussi une véritable barrière à l'entrée sur le marché du travail pour les moins qualifiés. Il faut donc un smic moins élevé, et moins de salariés au smic grâce à la formation et à l'éducation.

Le temps est donc venu d'expérimenter de nouvelles stratégies pour réduire le chômage, insérer les jeunes dans le marché du travail et créer des richesses.

L'approche bureaucratique mise en place ne permet pas de capter les bons projets qui, pour beaucoup, vont se développer ailleurs

Une remise à plat de l'organisation du système de formation, coûteux (32 milliards d'euros par an) et inefficace, doit être concomitante avec la constitution d'« écosystèmes locaux » donnant plus de responsabilités aux entrepreneurs pour développer des politiques économiques locales et s'engager dans la baisse du chômage. La Fondation Concorde a publié plusieurs fascicules sur les modèles locaux performants mis en place dans certains pays, comme l'Autriche.

Outre la réforme de son système de formation, notre pays doit en priorité mettre tout en œuvre pour créer des entreprises. Ce sont les entreprises qui créent des emplois. Or, la création d'entreprises à fort potentiel dépend de la fiscalité du capital. Il est à craindre que, dans ce domaine, nous soyons passés ces dernières années à côté d'un potentiel de croissance important. L'approche bureaucratique mise en place ne permet pas de capter les bons projets qui, pour beaucoup, vont se développer ailleurs. De jeunes managers partent, suivis par d'autres jeunes qui iront trouver du travail dans les pays voisins. Ce phénomène se poursuit dans le déni persistant de nos gouvernements depuis des décennies.

Notre modèle de financement des start-up par des « business angels » (investisseurs individuels), pitoyable au regard de ce qui se pratique ailleurs, donne en termes d'emplois créés des résultats également pitoyables, loin d'être à la hauteur des enjeux. Regardons chez nos voisins : le nombre de chômeurs est en moyenne deux fois moindre, le nombre de jeunes au chômage plus de trois fois moindre. Aussi est-il utile de se pencher sur les méthodes qui donnent de bons résultats.

Quand on constate que l'économie française, dont la taille est comparable à celle du Royaume-Uni, compte 5 millions d'emplois marchands de moins qu'elle, on a des raisons d'espérer résoudre le problème de l'insertion des jeunes sans nouvelle invention bureaucratique, mais en encourageant l'entrepreneuriat en France. ■

MICHEL ROUSSEAU
FONDATION CONCORDE

Les jeunes ne sont pas une catégorie à part

Les mesures « ciblées » n'ont abouti qu'à la fragilisation des statuts

Hantise des sociétés européennes, l'insertion des jeunes se prête aux discours alarmistes et à l'instrumentalisation : c'est souvent au nom du sauvetage d'une « génération perdue » qu'est avancée l'urgence de réformes visant à « flexibiliser » l'emploi, à réduire le coût du travail ou à « assouplir » le droit du travail.

En France, le taux de chômage des jeunes atteint 24 %. En fait, près d'un jeune sur dix est chômeur, car le calcul du taux de chômage ne tient pas compte des jeunes dits « inactifs », le plus souvent en formation. Un jeune sur deux est scolarisé ou en reprise d'études et un peu moins d'un sur deux est actif (en emploi ou à la recherche d'un emploi). Si on considère des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, c'est près de 12 % des 15-24 ans dont l'insertion pose question, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

« Flexibilisation »

On ne peut minimiser les effets délétères de l'expérience du chômage pour les jeunes, surtout longue ou répétée. Au-delà de ses effets immédiats, elle laisse une empreinte durable sur les trajectoires d'emploi et les carrières salariales. Mais parler de « génération perdue », c'est négliger la diversité des trajectoires d'insertion. Depuis le milieu des années 1970, le taux de chômage des jeunes augmente, avec des pics conjoncturels et un sommet autour de 25 % après la crise économique de 2008. Mais aussi une augmentation du taux de scolarisation et l'allongement de la durée des études. Ce sont les moins diplômés et les moins qualifiés qui ont été les plus touchés par la hausse du chômage.

Aujourd'hui, c'est au nom de l'amélioration de l'entrée des jeunes dans la vie active qu'est proposée une nouvelle « flexibilisation du marché du travail ». Le droit du travail, en particulier, est accusé d'être trop rigide, de protéger les salariés en poste (« *insiders* ») au détriment des jeunes (« *outsiders* »), comme si licencier était le meilleur moyen d'embaucher des jeunes. Les dispositifs d'insertion se sont multipliés et le code du travail a été

maintes fois révisé depuis le milieu des années 1970. Sans que les effets promis sur le chômage des jeunes se fassent sentir. En revanche, ces réformes ont entièrement transformé leurs conditions d'insertion. Le CDI a cessé de devenir la norme pour les jeunes actifs occupés, désormais majoritairement en emploi précaire. Seuls 45 % sont en CDI et près du tiers (un sur deux pour les moins qualifiés) occupent un emploi aidé, souvent en CDD, à temps partiel et payé au smic. On peut dire, pour emprunter une expression du sociologue Robert Castel, qu'on a assisté à l'institutionnalisation d'un « précaire » juvénile. Loin de sauver les jeunes générations du chômage, les réformes ont fait de leur insertion dans l'emploi une insertion à part, et ont accentué leur précarisation.

Des politiques bien différentes ont été efficaces contre le chômage des jeunes à la fin des années 1990. Ils ont alors bénéficié d'une amélioration de la conjoncture économique qui a permis de fortes créations d'emplois, stimulées par la mise en place des 35 heures et par les emplois-jeunes. Entre 1996 et 2001, leur taux de chômage est passé de 22 % à 15 % ; celui des plus de 25 ans repassait, quant à lui, sous la barre des 8 %.

Cet épisode montre, s'il en est besoin, que, dans un contexte de création d'emplois, l'insertion des jeunes progresse, et d'autant mieux que la qualité des emplois s'améliore. Lutter contre le chômage des jeunes suppose d'abord de stimuler l'emploi et de mettre fin aux politiques d'austérité conduisant à faire de l'emploi une variable d'ajustement en Europe. Par ailleurs, dans une période de croissance ralentie, les leviers restent la réduction du temps de travail et la création nette d'emplois publics, notamment dans les secteurs pouvant répondre aux défis sociétaux actuels comme l'éducation, la recherche, le vieillissement ou encore la transition énergétique. Plutôt que de penser l'insertion des jeunes comme une insertion à part, envisageons la formation et l'emploi des jeunes comme de puissants moteurs de changement. ■

ANNE EYDOUX
LES ÉCONOMISTES ATTERRÉS

Des vérités bonnes à rappeler

L'écart des taux de chômage entre diplômés et non-diplômés n'a jamais été aussi grand. L'emploi salarié reste l'aspiration, et le point d'arrivée, de la majorité des jeunes

Le chômage des jeunes alimente, dans le débat public, de nombreux fantasmes et approximations. C'est pourquoi il convient de rester sur le terrain des données statistiques. Le marché du travail des jeunes est caractérisé par la place importante des formes atypiques d'emploi (FAE). Par FAE, il faut entendre tout ce qui n'est pas contrat à durée indéterminée (CDI), ce qui fait un spectre assez large. Mais il n'existe pas encore de définition statistique précise du sujet, à tel point que le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a fait de ces FAE l'un de ses thèmes de travail.

Il devient en effet crucial d'avoir des chiffres précis au regard de l'abondance des commentaires sur « la fin du salariat ». On sait ainsi qu'environ 90 % des créations d'emplois se font en contrats temporaires ; mais que 87 % du stock d'emplois est constitué de CDI pour l'ensemble de la population active ! Dans le cas des plus jeunes, il est révélateur de voir que, comparée au reste de la population, la part d'embauches en CDI est la plus forte à l'âge de 25 ans, mais que la part de jeunes employés sous forme de contrats temporaires est en revanche plus élevée que la moyenne.

Toute la question est donc celle de la trajectoire dans l'emploi, et du statut de tremplin, ou non, associé au contrat temporaire. De ce point de vue, les travaux du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) sur la Génération 2010 (situation de l'emploi des jeunes sortis du système éducatif en 2010 quatre ans après, donc en 2014) donnent des éléments intéressants, tout comme les données d'Eurostat.

Par exemple, contrairement à l'idée reçue qui voudrait qu'un jeune « geek » cherche à faire un « business » individuel à partir du développement d'une « appli » ou de l'exploitation d'une plate-forme numérique, le recours au non-salariat est bien moins répandu dans la classe d'âge des 20-29 ans que dans celle qui la suit (les 30-39 ans).

Ce constat vaut non seulement pour la France, où la part du non-salariat est faible, quoique en légère croissance, mais encore pour l'ensemble des pays de la zone euro où cette proportion est plus importante, et plutôt en décroissance depuis 2005. Le non-salariat s'inscrit en fait dans un parcours professionnel, plus qu'il ne se situe à son démarrage.

En outre, il est probant de noter que, sur la période récente, c'est dans les pays européens désormais proches du plein-emploi (l'Allemagne en particulier) que la part de l'emploi non salarié tend à baisser le plus vite. Plein-emploi ne rime donc pas forcément avec développement du non-salariat, ce qui illustre en creux le fait qu'une part probablement très importante de la création d'emplois non salariés est davantage subie qu'affaire de choix : on crée son « petit business » à défaut de trouver un emploi salarié. Mais dès que la situation du marché du travail s'améliore, on retrouve pour l'emploi salarié les

A défaut de trouver un emploi salarié, la création de son propre « petit business » est davantage subie qu'affaire de choix

yeux de Chimène ! L'évolution du recours au non-salariat, au-delà de la thématique légitime de l'aspiration accrue à l'entrepreneuriat, est aussi et en grande partie un reflet du fonctionnement du marché du travail. C'est donc bien la question de la part de l'emploi non salarié choisi ou subi qui est au centre du débat. A cet égard, les typologies dressées par le rapport de l'Institut de l'entreprise intitulé « La France du Bon Coin » (www.institut-entreprise.fr/les-publications/la-france-du-bon-coin) sont éloquentes, mais malheureusement non chiffrées.

Le recours au non-salariat devrait être d'abord une histoire de choix individuel (par exemple préférer la subordination dans le cadre d'un contrat commercial plutôt que dans le cadre d'un contrat de travail). Tout le monde n'a pas les compétences pour faire de son propre entrepreneuriat un fonctionnement de vie au travail, sauf à végéter. Surtout, pour que cette aspiration à l'entrepreneuriat illustrée par le développement du non-salariat

rencontre les conditions de son développement, elle doit bénéficier d'un accompagnement qui reste à penser dans sa globalité. La question première est, bien entendu, celle de la protection sociale du non-salarié. Or, les dysfonctionnements observés autour du régime social des indépendants (RSI) augurent mal de la véritable prise en compte de cette question. Mais il s'agit aussi de penser les conditions d'accès au crédit bancaire, au logement, aux services collectifs (crèche...), qui sont toujours beaucoup plus aisées quand on est salarié que non salarié.

Sur un autre terrain que le contrat de travail, celui de la formation, qui est tout autant l'objet de fantasmes et de fausses représentations, il convient de réaffirmer, encore et encore, que le diplôme protège plus que jamais du chômage. L'écart entre le taux de chômage des personnes au plus haut niveau de formation et celui de celles ayant le plus bas n'a même jamais été aussi élevé pour ce qui concerne la catégorie des 20-24 ans, comme pour l'ensemble de la population d'âge actif ! En 2014, selon les données d'Eurostat, le taux de chômage des 20-24 ans les plus formés est de 14,3 %, plus bas qu'en 2005, alors qu'il atteint 41 % pour les moins formés. Le différentiel entre ces deux taux est de 27 points, en augmentation de 10 points par rapport à 2005. L'ampleur de cet écart ne se retrouve dans aucun des autres grands pays européens, il est de 17 points dans la zone euro. Le constat vaut aussi pour les 25-29 ans, avec un écart de 19,2 points entre les taux de chômage aux deux extrémités des niveaux de formation initiale en France en 2014, soit 3 points de plus qu'en 2005.

Le problème qui se pose alors est celui de la dégradation de l'adéquation entre le niveau de formation initiale et le type de poste occupé. Un effet domino peut s'exercer en amenant les plus diplômés à prendre des postes a priori plutôt dévolus à des jeunes moins bien formés. La question devient alors bien évidemment : que faire de ceux qui sont au bout de la file, les moins formés ? C'est à eux que doivent s'adresser des dispositifs publics sur mesure, et pas forcément à l'ensemble de cette catégorie bien floue qu'on appelle « les jeunes ». ■

DENIS FERRAND
COE-REXECODE

Refonder la négociation collective

Le dialogue social a besoin d'acteurs prêts à aborder les enjeux stratégiques de l'entreprise

Le dialogue social, qui s'exprime par la négociation collective entre des partenaires sociaux représentatifs, a besoin de confiance, de loyauté et de respect mutuel entre les acteurs.

Du côté de l'entreprise, les employeurs ne sont pas tous convaincus du bien-fondé du dialogue social. Pour certains d'entre eux, l'accord collectif et l'accord de branche représentent une atteinte aux règles de la libre concurrence du fait des minima négociés et empêchent ainsi l'adaptation à la baisse des conditions d'emploi et de rémunération. D'autres pensent que le temps de la négociation, long et incertain, gêne les initiatives économiques promptes et rapides. Enfin, des dirigeants de grands groupes considèrent la négociation collective comme une particularité française. Les cabinets en stratégie qui les conseillent sont centrés sur des décisions en direction des marchés émergents, des retours rapides sur investissement, des nouveaux standards mondialisés de consommation et de management. La négociation est alors perçue comme un coût et une perte de temps, plutôt que comme un levier de performance.

Pour les syndicats de salariés comme pour les organisations patronales, les relations de confiance se sont distendues

Du côté des syndicats, la négociation est aujourd'hui une forme de « donnant-donnant » propre à la situation de crise : un accord aboutit généralement à une « distribution » des obligations et des avantages entre les deux parties. Or, la négociation devrait plutôt porter sur les questions stratégiques et être utilisée comme une protection de l'entreprise dans un contexte de crise.

La complexité des négociations nécessite des femmes et des hommes formés et ayant les moyens d'agir, ce qui implique que des jeunes puissent rejoindre les syndicats. Or, il faut le constater, peu d'entre eux choisissent cet engagement. Pour les syndicats de salariés comme pour les organisations patronales, les relations de confiance se sont distendues. Notre pays n'a pas une culture de la négociation et du compromis. On ignore bien souvent l'action du syndicaliste qui négocie pied à pied un accord améliorant les conditions de travail ; les médias préfèrent des actions plus spectaculaires.

Il faut donc agir pour conforter de véritables pratiques de dialogue, de concertation et de négociation. Plus que des modifications du code du travail – même s'il doit être rendu plus lisible –, la négociation collective suppose une confiance minimale entre les négociateurs. Il faut un constat partagé entre les partenaires sociaux : un dialogue social de qualité est une des conditions de la compétitivité de l'entreprise, car il anticipe avec les salariés les mutations incontestables. C'est aussi, pour les syndicats, un levier d'action qui démontre simplement leur utilité. La réforme de la représentativité s'appuie sur le suffrage des salariés ; il revient aux syndicats d'en tirer toutes les conséquences dans leurs relations avec les travailleurs.

Les conférences sociales, la loi de sécurisation de l'emploi et la loi relative au dialogue social et à l'emploi ont confirmé la place incontournable du dialogue social. Tous les partenaires sociaux sont à nouveau consultés à partir du rapport Combexelle pour faire des propositions d'amélioration de la négociation collective. Une loi sera présentée par la ministre du travail durant l'année 2016 : c'est une chance à saisir pour les partisans du dialogue. ■

JEAN GROSSET
FONDATION JEAN-JAURÈS

L'économie numérique impose de repenser le contrat social

Des filets de sécurité doivent accompagner les mutations de l'emploi

Il faut cliquer sur le lien qui permet d'accéder à la plate-forme d'Amazon dénommée « Mechanical Turk » : des entreprises y proposent des micro-tâches payées quelques cents, à accomplir en un temps donné qui, s'il est dépassé, vous exclut du « contrat ». A côté de cette inventivité extrême dans le registre de la fragmentation de l'emploi et de la disruption du modèle social, les propositions qui fleurissent, appelant à un autoentrepreneuriat joyeux sans la moindre sécurité de l'emploi, semblent angéliques...

Si l'on ajoute à cela les travaux scientifiques qui doutent des effets de la révolution numérique sur la productivité et la croissance (de Robert Solow, dès 1987, à Robert Gordon, bien plus récemment), ainsi que les données qui attestent la polarisation des compétences et le mouvement de destruction des emplois existants, on comprend que le numérique détruit avant de créer. La faiblesse des qualifications requises pour le plus grand nombre s'accompagne du très haut niveau de quelques autres, au risque de nourrir encore l'accroissement des inégalités. L'exercice du travail s'émancipe de la contrainte de la présence physique en un lieu donné (ce qui explique la

prolifération des espaces de *coworking*) et s'insinue dans tous les moments de la vie, y compris dans les temps dits « de loisir ».

Le numérique ne crée ni autant d'emplois que d'autres innovations technologiques avant lui,

Disparaissent ou disparaîtront toutes sortes de métiers, emportés par l'automatisation des tâches ou leur transfert aux internautes

ni avec le même degré de qualification, ni dans les mêmes lieux. Disparaissent ou disparaîtront toutes sortes de métiers, emportés par l'automatisation des tâches ou leur transfert aux internautes, et par de nouvelles concurrences venues

d'acteurs non nationaux particulièrement puissants.

Mais, en miroir inversé de ce paysage dramatique, on peut repérer de multiples sources de créations d'emplois en analysant finement cette nouvelle économie : la construction des infrastructures de télécommunication ; les métiers du cloud ; l'usage du big data, qui débouche sur des innovations de produits, de nouvelles applications clients, des méthodes marketing inédites, mais aussi sur des développements dans la santé ; la création de ressources pour l'éducation à distance, dont on sait qu'elle est un complément et non un substitut à l'éducation en « présentiel » ; la production de solutions dans le cadre de l'Internet des objets ; l'assistance technique aux utilisateurs (individus, PME, TPE) ; etc.

Au-delà de ce gisement de créations d'emplois, le numérique irrigue l'ensemble de l'économie ; il ne saurait donc être considéré, selon une note du Conseil d'analyse économique (« Economie numérique », note du CAE n° 26, octobre), comme un « secteur ». Il permet d'améliorer la qualité de l'appariement entre demande et offre d'emploi. On peut aller plus loin en constatant que, lorsqu'un écosystème se met en place autour des métiers liés au

numérique, se créent aussi des emplois non numériques (services, immobilier, culture, production et distribution de biens de consommation courante).

Il est évident que la grande transformation que nous vivons implique de réviser les règles qui président à notre contrat social. De là à célébrer un autoentrepreneuriat généralisé (comme le préconise la même note du CAE), cela peut sembler aventureux. La possession des compétences nécessaires à la création et au développement de start-up est en bien des cas illusoire. Et l'extrême flexibilité du statut d'autoentrepreneur, qui seul assume le risque de ces métiers, n'est un horizon que pour une petite partie des jeunes : le champ des possibles s'ouvre plutôt sur des combinaisons diverses, avec des enchaînements de périodes de salariat et de non-salariat, assorties de la création de filets de sécurité qui demeurent indispensables, car ils sont à la base de notre capacité à vivre ensemble. Plus que jamais, cette souplesse impose le développement des investissements dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. ■

FRANÇOISE BENHAMOU
LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

Créer des emplois pour les moins qualifiés

L'« adéquation » entre besoins des entreprises et qualification des jeunes restera un vœu pieux tant que la quantité d'emplois sera insuffisante pour accueillir les plus fragiles

Si, avec la crise, les conditions d'insertion professionnelle des jeunes se sont dégradées, cette dégradation n'a pas été uniforme. Selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), en 2013, trois ans après être sortis du système éducatif, 22 % des jeunes actifs étaient au chômage. Un taux qui grimpe à 48 % pour les jeunes sortis sans diplôme. Face à ce constat alarmant, que faire ?

Les politiques recommandées et mises en place actuellement s'efforcent de « déconnecter » le coût du travail des jeunes – et spécialement celui des non-qualifiés – de celui de l'ensemble des actifs. C'est vers des allègements de cotisations sociales qu'on s'est orienté, sous la forme de contrats aidés principalement. On a aussi misé sur l'apprentissage, et plus largement sur toutes les mesures visant à accentuer la professionnalisation du système éducatif.

Au fond, cette vision du chômage des jeunes non qualifiés repose sur l'idée que tout tient à un problème d'appariement entre besoins des entreprises et qualifications des jeunes. Cette vision rassurante ne résiste pas à l'analyse. Elle feint d'ignorer que ce chômage massif des jeunes non diplômés tient surtout à la rareté et à l'insuffisance du nombre absolu des emplois offerts. Les politiques d'austérité conduites au sein de l'Union européenne tiennent ici un rôle majeur que l'on ne doit pas occulter. Faut-il le rappeler : entre 2008 et 2009, le taux de chômage de la population est passé en France de 7,4 % à 9,1 % ; dans le même temps, celui des jeunes est passé de

19,1 % à 23,7 %. L'insuffisance des créations d'emplois au regard des nouvelles cohortes qui se présentent sur le marché du travail est ici patente.

Faut-il pour autant considérer comme sans objet l'action à mener en matière de formation initiale et professionnelle ? Nous ne le pensons pas. Encore faut-il admettre que l'effort à consentir en faveur du système éducatif, si l'on veut qu'il puisse remplir sa fonction, est considérable. Il faut fortement augmenter les moyens et le taux d'encadrement des établissements à forte concentration de populations paupérisées, et ce dans le primaire comme dans le secondaire. Comment accepter qu'au XXI^e siècle, en France, encore 17 % des jeunes sortent du système éducatif sans aucun diplôme ? Le président Hollande entend parvenir à 60 % de diplômés du supérieur, contre 40 % aujourd'hui. Cet objectif ne sera pas atteint à moyens constants !

Le développement de l'apprentissage peut-il contribuer à la solution du problème ? Ce dispositif, basé sur l'alternance, qui permet d'acquérir une qualification et une première expérience professionnelle, constitue désormais la première mesure de la politique pour l'emploi des jeunes. Le contrat d'apprentissage a vu ses effectifs doubler depuis les années 1990. Mais cette évolution est avant tout liée à la progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, dont les effectifs ont été multipliés par quatre depuis 1995. Entre 2000 et 2012, la part des apprentis de faible niveau de qualification a ainsi fortement baissé, passant de 83 % à 61 %. On peut, donc, s'interroger sur l'évolution de ces

dispositifs, compte tenu de leur coût important pour la collectivité. D'autant que le développement de l'alternance avait été conçu pour pallier la formation insuffisante ou inadéquate des jeunes les plus touchés par le chômage. Sur les 32 milliards dévolus à la formation professionnelle, près de 8 milliards sont destinés à celle des jeunes, et en particulier au financement de l'apprentissage. Mais une partie croissante de ces sommes n'est plus destinée aux non-qualifiés.

**Coupler la relance
des politiques de formation
avec des filières
nouvelles conçues
autour de
la transition énergétique
et environnementale**

Sans remettre en cause le principe du contrat d'apprentissage consacré aux jeunes du supérieur – dans la mesure où il leur permet de bénéficier d'un contrat de travail et des droits sociaux que le simple « stage » n'offre pas –, un rééquilibrage est ici souhaitable. Le gouvernement se montre en effet bien frileux en matière d'encadrement de dispositifs qui, détournés de leur vocation, servent trop souvent à remplacer des salariés en poste par une main-d'œuvre qualifiée et bon marché. Il faut retrouver des marges au bénéfice des non-qualifiés.

Plus que jamais, la réussite scolaire reste aujourd'hui déterminée par les conditions socio-économiques familiales : qu'il s'agisse de formation initiale, d'alternance ou de formation professionnelle, les mesures spécifiques que nous avons évoquées doivent permettre de corriger les handicaps.

Mais la situation ne pourra véritablement s'améliorer pour ces jeunes sans que soit mise en œuvre, de manière complémentaire, une politique ambitieuse de créations d'emplois. A l'heure où, avec la COP21, l'importance des enjeux climatiques et environnementaux s'affirme, coupler la relance des politiques de formation des jeunes avec des filières nouvelles « qualifiantes » conçues autour de la transition énergétique et environnementale – y compris, si nécessaire, en y « réservant » des emplois pour les jeunes non qualifiés – est une direction dans laquelle il faut résolument s'engager. Une telle politique est seule à même de permettre la revitalisation des politiques de formation, en leur fixant à la fois une orientation et des débouchés dont l'utilité sociale ne peut être contestée. ■

BENJAMIN CORIAT ET SABINA ISSEHNANE
LES ÉCONOMISTES ATERRÉS

Moderniser et assouplir l'apprentissage

L'alternance et les métiers de service à la personne sont deux voies pour tirer de l'impasse les exclus du marché du travail

En 1935, Paul Valéry, dans un discours prononcé lors d'une remise de prix au collège de Sète, rappelle que la fonction la plus profonde de notre être est de « faire de l'avenir ». S'adressant aux collégiens, il poursuit : « Votre situation, je vous le dis, sans joie et sans ménagements, est bien plus difficile que ne le fut la nôtre. [...] Les études, jadis, conduisaient assez régulièrement à des carrières où la plupart arrivaient à s'établir. Entreprendre ses études, c'était, en quelque sorte, prendre un train qui menait quelque part (sauf accidents). »

Quatre-vingts ans après, ce discours n'a pas pris une ride. Bien sûr, le diplôme reste le meilleur passeport contre le chômage et des progrès considérables ont été accomplis depuis 1935. Mais la massification produit des diplômés pas toujours en phase avec les emplois disponibles et laisse au bord du chemin une cohorte de 2 millions de jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni au travail. L'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) a beau être l'outil le plus efficace d'insertion des jeunes sur le marché du travail, avec un taux d'accès à l'emploi de 70 % à l'issue du contrat, rien n'y fait : passer de 273 000 apprentis en 2014 à 500 000 en 2017 semble irréaliste. Les raisons en sont connues de longue date : rigidité du contrat et des conditions d'activité, primauté à la logique scolaire (le diplôme) plutôt que professionnelle (la qualification), faible culture manuelle...

Bien sûr, il faut débloquent les rouages de l'alternance, mais rien n'empêche de regarder au-delà, vers le marché du travail du XXI^e siècle, auquel les jeunes sont déjà confrontés. Sous l'effet du numérique, de la robotisation et de l'automatisation, on voit se dessiner un marché du travail polarisé entre des travailleurs très qualifiés et bien rémunérés, maîtrisant parfaitement les codes de la transformation numérique, et une masse de personnes durablement exclues, car pas ou mal diplômées, et dont les emplois routiniers auront été automatisés. En d'autres termes, la révolution technologique n'est pas forcément synonyme de progrès social, et il y a de grandes chances pour que les exclus d'hier soient encore les exclus de demain. L'injustice sociale qu'implique une telle perspective ne saurait constituer un horizon souhaitable.

Au-delà d'une refonte radicale du système éducatif, deux pistes méritent réflexion. D'abord, moderniser et assouplir l'apprentissage. Adapté

aux temporalités industrielles, il manque de flexibilité pour des secteurs plus modernes, dans les services notamment. Certaines initiatives novatrices ne conduisant pas à un diplôme mais à un emploi (comme l'Ecole 42

**La massification laisse
au bord du chemin une
cohorte de 2 millions
de jeunes qui ne sont
ni à l'école, ni en
formation, ni au travail**

pour les programmeurs informatiques ou Cuisine mode d'emploi(s), de Thierry Marx, qui, en formant des cuisiniers en douze semaines, montre qu'il n'est nul besoin de préparer un CAP en deux ans pour travailler dans un restaurant étoilé) ou à une requalification (comme ces sociétés de services informatiques qui convertissent en quelques mois des mathématiciens ou des physiciens à l'informatique).

Ensuite, il faut considérer à sa juste mesure le formidable potentiel de l'économie « quaternaire » théorisée par l'économiste Michèle Debonneuil. Contrairement à une tenace idée reçue, le secteur des services à la personne élargi à toutes les activités relationnelles (transports, soins, loisirs...) n'est pas le domaine réservé des travailleurs peu qualifiés. Les précieuses compétences humaines qui y sont nécessaires feront en effet la différence entre ceux qui travailleront avec ou pour les robots, et ceux qui travailleront avec ou pour les humains, tout aussi indispensables à notre société que les premiers.

Entre les fausses promesses des emplois aidés et la faiblesse de l'alternance, d'autres voies sont possibles. Il est temps de refaire de la France ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un pays qui « fait de l'avenir », un pays au service de sa jeunesse. ■

FRÉDÉRIC MONLOUIS-FÉLICITÉ
INSTITUT DE L'ENTREPRISE

D'abord un problème de formation initiale

Augmenter le nombre d'apprentis ou baisser le coût du travail ne résoudra pas le chômage des jeunes non diplômés, s'ils n'acquièrent pas avant tout les connaissances de base

Le problème de l'emploi est particulièrement criant pour les jeunes peu ou pas diplômés, soit la moitié de ceux qui sortent chaque année du système éducatif français.

En effet, le taux de chômage atteint 50 % chez les non-diplômés, selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Il est de 32 % chez les détenteurs d'un CAP-BEP et de 21 % chez les bacheliers. En revanche, il tombe à 10 % pour les titulaires d'une licence professionnelle et à 2 % pour les diplômés bac + 2/3 dans le domaine de la santé et du social. Par ailleurs, la proportion de jeunes ne maîtrisant ni la compréhension écrite ni les concepts mathématiques est parmi les plus élevées des pays de l'Organisation pour le commerce et le développement économiques (OCDE), puisque la France est en 17^e position sur 22 pays étudiés. Ainsi, la baisse du coût du travail des jeunes et l'appel aux entreprises pour accroître le nombre d'apprentis ne sont d'aucune aide pour la grande majorité de ceux qui sont en marge de l'emploi : ils ont avant tout besoin d'acquérir les connaissances de base, préalable à toute insertion professionnelle.

Pour augmenter durablement le taux d'emploi des jeunes, l'urgence absolue consiste à réduire drastiquement les sorties précoces du système scolaire. Une initiative a été prise récemment par le Conseil européen, « la Garantie pour la jeunesse », afin qu'aucun jeune de moins de 25 ans ne soit sans emploi, sans formation ou sans stage dans les quatre mois qui suivent sa sortie de l'enseignement ou la perte d'un emploi. La France a décliné cette ini-

tiative au niveau national, mais elle touche encore trop peu de jeunes et son efficacité est limitée par la multiplicité des acteurs qui ne se coordonnent pas.

Par ailleurs, elle bute sur le manque de passerelles entre les différents types de formations, initiales, professionnelles et continues. Les pays européens qui ont réussi à réduire significativement le nombre de jeunes sans diplôme ont mis en œuvre des politiques beaucoup plus offensives et pragmatiques. Par exemple, aux Pays-Bas, tout jeune qui n'a pas obtenu de diplôme en fin d'études secondaires doit aller à l'école jusqu'à ce qu'il soit diplômé. Durant cette période, il est pris en charge par des centres régionaux de liaison et de coordination.

**L'urgence absolue
consiste à réduire
drastiquement
les sorties
précoces du
système scolaire**

De plus, il est nécessaire d'offrir autre chose qu'un simple « retour à l'école » à des jeunes qui ont arrêté leur scolarité, « par lassitude » pour 57 % d'entre eux, selon le Céreq. Les Ecoles de la deuxième chance et les Ecoles de production sont des alternatives qui pourraient être soutenues. Ces écoles ont développé des méthodes pédagogiques où les savoirs de base s'acquièrent en

fonction des besoins du processus de production, avec une motivation concrète. L'existence d'une pluralité de parcours dans le système éducatif initial et continu réduirait le nombre de « décrocheurs ».

Il ne peut y avoir de développement significatif de l'apprentissage sans ce préalable. En effet, il est illusoire de croire que l'apprentissage peut réparer un défaut de connaissances de base. L'Allemagne, souvent citée en exemple, offre depuis longtemps plusieurs années de formation de transition entre l'enseignement initial et l'apprentissage.

Plus généralement, l'amélioration du niveau moyen de qualification passe par une attention plus grande portée aux compétences et qualifications acquises plutôt qu'au type de diplôme. C'est d'ailleurs le seul moyen de permettre aux futurs salariés de pouvoir s'adapter aux mutations technologiques et économiques toujours plus rapides qui diminuent la durée de vie des métiers.

Il n'est pas question de nier la difficulté que peuvent avoir certains jeunes pourtant dotés de solides compétences à entrer sur le marché du travail. Mais il est urgent de s'attaquer au problème le plus criant. La France détient un triste record de jeunes sans diplôme et de jeunes ayant des compétences cognitives limitées. C'est un désastre humain, social et économique, alors qu'il existe des remèdes éprouvés ailleurs en Europe. En revanche, une réforme générale qui s'appliquerait à tous les jeunes de façon homogène n'aurait pas de sens. ■

MATHILDE LEMOINE
TERRA NOVA